

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre deux mil vingt-trois

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN Jacques CARPENTIER - Hervé LEFRANC - Sébastien CARRARA - Bruno FAYOLLE- Karine BOUDESSEUL - Frédéric BUQUAND - Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Absents excusés :

Ingrid CARRÉ a donné procuration à Hervé LEFRANC
Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Claude SERVAIS
Léna VILLENEUVE a donné procuration à Christiane dite Marinette LIEVIN
Claire BOUDIN a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

RH : instauration de la prime pouvoir d'achat

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'instauration de la prime pouvoir d'achat. Il précise les conditions et modalités de versement de cette prime selon le niveau de rémunération brute perçue par les agents publics sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 seront ceux déterminés au I de l'article 5 du décret n°2023-1006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer la prime pouvoir d'achat.

RH : adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune. M. Maire précise que CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales. Il y joue un rôle similaire à celui du CSE dans le secteur privé.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se doter d'un dispositif d'action social en faveur des agents territoriaux en adhérant au CNAS.

C.A.O (Commission d'Appel d'Offre) désignation de deux membres suppléants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux nouveaux membres suppléants suite à la démission de deux conseillers municipaux faisant partie des membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Jacques CARPENTIER et M. Hervé LEFRANC suppléants à la C.A.O

Foncier : intégration de parcelles dans le domaine public communal

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est sollicité par les géomètres du cadastre, suite à leur venue dans la commune. En effet, certaines parcelles utilisées comme rues du village ou espaces publics appartiennent au domaine privé de la commune, mais ne sont actuellement pas intégrées au domaine public. M. le Maire propose de régulariser la situation et de classer ces parcelles dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer au domaine public les 29 parcelles suivantes :

- A n°278 et n°283
- B n°613, n°626, n°686, n°708, n°709, n°737, n°738, n°893, n°896, n°906, n°929, n°975, n°1009, n°1016, n°1032, n°1038, n°1042, n°1171 et n°1248
- C n°266, n°272, n°280, n°316, n°345, n°346, n°375 et n°376

Boulangerie : demande de subventions au titre de la DETR et au Conseil Départemental de l'Oise

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer des demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie. Il précise que la commune est en mesure de percevoir 80% de subvention sur le coût total hors taxes des travaux.

M. Frédéric BUQUAND indique que ses colistiers et lui-même s'abstiendront sur ce point par manque d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour et 3 abstentions (F. BUQUAND, J. DÉHU et K. ORTEGA) autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des services concernés.

Site internet : refonte

M. le Maire propose de refaire le site internet de la commune, en effet celui-ci est très peu pratique. Il indique qu'il a eu un devis pour un montant de 7800€ HT. Le Conseil Municipal estime que ce devis est exagéré. Mme Karine BOUDESSEUL propose à M. le Maire de lui communiquer des entreprises qui ont des offres beaucoup moins onéreuses.

Informations diverses :

Plantations : M. Hervé LEFRANC demande à M. le Maire si il est envisageable de déplacer les plantations hautes à 15 mètres des portes cochères et de privilégier les plantes basses.

Camions : Mme Kathy ORTEGA indique qu'il y a toujours des camions qui empruntent la rue du Temple et demande la pose d'un portique sur la route des Rosettes. M. le Maire indique qu'il est en attente du devis.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45. Fait et délibéré au jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance



Marinette LIEVIN



Le Maire



Claude SERVAIS